



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la
communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN

Avril 2014

Rapport sur les résultats de l'audition concernant la révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne, RS 730.01): prescriptions concernant les appareils électriques

Sommaire

1. Introduction	1
1.1 Situation initiale	1
1.2 Déroulement et destinataires	1
1.3 Aperçu des prises de position reçues	1
2. Résultats de l'audition	2
2.1 Remarques générales concernant les prescriptions d'efficacité et de déclaration.....	2
2.2 Prescriptions à modifier	3
2.2.1 Sèche-linge	3
2.2.2 Fours électriques	3
2.2.3 Mode veille et mode arrêt	3
2.2.4 Décodeurs	3
2.2.5 Moteurs électriques	3
2.2.6 Circulateurs électriques sans presse-étoupe	3
2.3 Nouvelles prescriptions	4
2.3.1 Lampes électriques dirigées, lampes à diodes électroluminescentes et équipements correspondants	4
2.3.2 Pompes à chaleur	4
2.3.3 Pompes à eau.....	5
2.3.4 Climatiseurs et ventilateurs de confort	5
2.3.5 Ventilateurs	5
2.3.6 Lave-vaisselle domestiques	5
2.3.7 Aspirateurs.....	5
2.3.8 Ordinateurs et serveurs informatiques	5
2.3.9 Prescription en matière de déclaration des machines à café domestiques	5
2.3.10 Prescription en matière de déclaration des pneumatiques	6
2.4 Délais transitoires	6
3. Annexe: Liste des participants	7

1. Introduction

1.1 Situation initiale

La hausse de l'efficacité énergétique compte depuis déjà plus de 10 ans parmi les thèmes majeurs de la politique énergétique de la Confédération. L'efficacité énergétique des appareils électriques a encore gagné en importance dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. Grâce au premier paquet de mesures, le Conseil fédéral entend réduire la consommation d'électricité de 3% par personne et par an d'ici à 2020, par rapport à l'an 2000. A moyen et long terme, la Stratégie énergétique 2050 doit permettre une réduction de la consommation d'électricité par personne et par an de 13% d'ici à 2035 et de 18% d'ici à 2050.

Le Parlement a chargé le Conseil fédéral d'adapter les normes d'efficacité pour les appareils électriques dans l'ordonnance sur l'énergie (motion 11.3376 «Normes d'efficacité énergétique applicables aux appareils électriques. Elaborer une stratégie des meilleurs appareils pour la Suisse»). La Suisse doit reprendre si possible simultanément les normes d'efficacité énergétique figurant dans la directive relative à l'écoconception de l'UE. En outre, la Suisse doit systématiquement aménager les normes d'efficacité énergétique en fonction de la meilleure technologie disponible, tout en développant le rôle pionnier de la Suisse en Europe pour des catégories d'appareils importantes. La révision partielle prévue de l'ordonnance sur l'énergie (OEne; RS 730.01) met en œuvre les exigences formulées dans la motion, en accord avec la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral. Les modifications planifiées concernent les prescriptions d'efficacité et les obligations de déclaration.

1.2 Déroulement et destinataires

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a ouvert l'audition le 31 octobre 2013. 128 acteurs ont été invités à participer à l'audition qui s'est terminée le 17 janvier 2014. Au total, 82 prises de position ont été reçues.

Le présent rapport en donne un résumé et ne prétend pas être exhaustif. On compte notamment parmi les participants à l'audition les cantons, les partis politiques représentés au Parlement, les associations faîtières de l'économie, de l'industrie et des services, du secteur des transports, les organisations de défense des consommateurs, les organisations de protection de l'environnement et du paysage, ainsi que les organisations des domaines cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

1.3 Aperçu des prises de position reçues

Sur les 128 acteurs invités à prendre position, 63 ne se sont pas prononcés. 17 prises de position émanent de participants n'ayant pas été invités directement à participer.

Participants par groupe	Prises de position reçues
Cantons	25
Partis politiques	4
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne	2
Associations faîtières de l'économie	5
Industrie et services	23
Secteur des transports	8
Organisations de protection de l'environnement et du paysage	5
Organisations des domaines cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	3
Organisations de défense des consommateurs	2
Secteur de l'électricité	1
Autres participants à l'audition	4
Total	82

2. Résultats de l'audition

2.1 Remarques générales concernant les prescriptions d'efficacité et de déclaration

La modification de l'ordonnance est approuvée d'une manière générale. Les cantons TI, GE, JU, NE, SZ, GL, SO, BS, BL, LU, AG, BE, NW, SH, SG, GR, AI, AR, VS et ZG, le PLR, l'UVS, l'Association de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (Swissmem), economie-suisse, l'Organisation de l'économie suisse pour la protection de l'environnement, la sécurité et la santé au travail (ECO SWISS), l'Association des fournisseurs du secteur des TIC et d'autres secteurs proches en Suisse (Swico), l'association Fachverband für Komfortregelungen (FKR), le Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment (GSGI), l'Association suisse des fabricants et fournisseurs d'appareils électrodomestiques (FEA), l'Union suisse des installateurs-électriciens (USIE), l'Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec), l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), Elektrizitätswerk der Stadt Zürich (EWZ), la Fédération des entreprises romandes (FER), le Parti socialiste suisse (PS), swisscleantech, la Fondation suisse de l'énergie (FSE), le WWF Suisse, la Fondation suisse pour la pratique environnementale (Pusch), Greenpeace, Pro Natura, l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E), la Stiftung für Konsumentenschutz (SKS) et Swisscom approuvent en principe les changements, alors que l'UDC et le Centre patronal rejettent le projet. L'Union suisse des paysans (USP) approuve les obligations de déclaration, mais rejette toutefois les exigences minimales qui accroissent les coûts de durée de vie d'un appareil. La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS), Migros, Coop, le Konsumentenforum (kf) et la Swiss Retail Federation (SRF) rejettent les modifications concernant les points entraînant des prescriptions spécifiques pour la Suisse. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) se prononce contre les modifications planifiées en raison de la réglementation de l'usage propre dans un cadre professionnel et de son refus d'une étiquette de système. Electrosuisse approuve en principe les changements, mais souhaiterait que les importations parallèles relèvent du champ d'application de l'OEne. La CI CDS et le kf proposent d'étendre aussi les prescriptions à l'usage propre dans un cadre privé.

SWICO, ECO SWISS, economie-suisse, Swissmem, suissetec, l'USAM, SBV, les UFS, la FEA et Swiss Technology Network (swissT.net) rejettent des prescriptions spécifiques plus sévères que dans l'UE. En revanche, les cantons GR, ZG, SG, BE, le PLR, le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E, la SKS et l'UVS souhaiteraient que la Suisse continue d'être en avance concernant les exigences minimales. La FER préconise des prescriptions plus sévères que dans l'UE dans la mesure où elles ne se reflètent pas au niveau des prix des produits en Suisse. Electrosuisse se montre sceptique face à des prescriptions plus sévères si elles doivent entraîner un transfert considérable des achats à l'étranger.

La FEA, le GSGI, economie-suisse, les cantons ZG, SG, le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS souhaitent une reprise plus rapide des prescriptions de l'UE et des révisions plus fréquentes de l'OEne. Le PLR aimerait même que la mise en œuvre ait lieu plus tôt que dans l'UE.

Le canton BS regrette que la stratégie des meilleurs appareils n'ait pas été étendue à toutes les catégories. L'USIE précise que les clients doivent être informés du bilan énergétique (énergie grise) en cas de remplacement anticipé d'un appareil électrique en état de fonctionnement. Le GSGI et la FKR souhaitent par ailleurs des prescriptions pour les thermostats d'ambiance et les régulateurs de l'automatisation des bâtiments. H+ Les hôpitaux de Suisse demande si de telles prescriptions sont vraiment nécessaires, étant donné que les fabricants sont soumis à une forte pression liée à la concurrence.

suissetec rejette des étiquettes de système et d'installation en raison de la difficulté de procéder au contrôle. Une étiquette de système délivrée par les installateurs pourrait être une mesure de mise en œuvre. Le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS seraient favorables à l'introduction d'une étiquette de système.

2.2 Prescriptions à modifier

2.2.1 Sèche-linge

Le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS jugent nécessaire l'adaptation de l'exigence minimale. Ils demandent cependant des exigences minimales plus sévères pour l'efficacité énergétique A++ ainsi que l'introduction d'un coefficient de condensation minimum, déjà obligatoire dans l'UE, mais qui serait plus élevé en Suisse (90% au lieu de 60% dans l'UE). L'exigence minimale A++ est aussi souhaitée par le canton SH. Le CI CDS, Coop, Migros et le kf approuvent les prescriptions si des mesures sont introduites en vue d'empêcher les achats à l'étranger pour les installateurs sanitaires étrangers, les distributeurs et les particuliers.

2.2.2 Fours électriques

Le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS approuvent le renforcement des prescriptions, mais demandent toutefois une reprise si possible simultanée de l'adaptation prévue des prescriptions minimales et de l'étiquette-énergie de l'UE, y compris les cuisinières et les hottes d'aspiration. Le canton SH, le kf ainsi que la SRF demandent la même chose, la SRF souhaitant pour sa part renoncer en général à la réglementation spéciale. Le CI CDS, Coop et Migros souhaiteraient que le champ d'application de l'appendice soit adapté à celui de la directive 2002/40/CE.

2.2.3 Mode veille et mode arrêt

SWICO, le kf, le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS approuvent la modification, SWICO estimant qu'il faut renoncer au délai de fourniture.

2.2.4 Décodeurs

Le canton SH, le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS approuvent la modification, mais demandent cependant tous, à l'exception du PS, une consommation d'énergie annuelle maximale de 75 kWh pour les décodeurs simples et complexes. Le CI CDS, Coop et Migros jugent judicieux que l'exigence minimale se base sur le Code of Conduct, mais rejettent la modification en raison du calcul différent des durées pour la détermination du cycle de 24 heures. Le calcul est également rejeté par le kf, SWICO, UPC Cablecom et Swisscable. Ils privilégient le Voluntary Agreement, une convention volontaire dans l'UE et refusent eux aussi le projet. SWICO critique la règle spéciale des délais de fourniture. Swisscom souhaite que le délai de fourniture soit prolongé de six mois. Le kf propose de tenter une nouvelle fois d'amener les fournisseurs à conclure une convention volontaire.

2.2.5 Moteurs électriques

Le canton ZG, le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS approuvent les modifications, alors qu'ECO SWISS, le kf, economiesuisse, SWICO, swissT.net et Swissmem rejettent clairement les prescriptions plus sévères par rapport à l'UE en raison de la forte dépendance vis-à-vis des importations et des exportations. LE CI CDS, Coop et Migros approuvent le renforcement des prescriptions si une solution est trouvée en vue d'empêcher les achats à l'étranger pour les installateurs étrangers, les distributeurs et les particuliers. SWICO demande également que l'on renonce au délai de fourniture.

2.2.6 Circulateurs électriques sans presse-étoupe

L'adaptation de la prescription est approuvée par le PS, le kf, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS.

2.3 Nouvelles prescriptions

2.3.1 Lampes électriques dirigées, lampes à diodes électroluminescentes et équipements correspondants

L'Association des industries de l'éclairage (FVB) et l'Association suisse pour l'éclairage (SLG) demandent que la mention «consommateurs d'énergie» disparaisse du champ d'application, étant donné que la réglementation pourrait laisser penser que les prescriptions ne s'appliquent par exemple pas aux lampes intégrées dans des placards ou des armoires de salle de bains. En outre, comme dans l'UE, l'ordonnance doit s'appliquer uniquement pour les modules LED lorsqu'au moins 200 unités sont produites par année. Ils font également remarquer que le règlement cité dans les notes de bas de page devrait être le règlement 1194/2012 et non le règlement 245/2009. En outre, les documents techniques énumérés au chiffre 5 sont inutiles, étant donné qu'ils apparaissent aussi dans les prescriptions de l'UE.

Le kf, le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS demandent une mise en œuvre au 1^{er} septembre 2014, ainsi que des exigences plus élevées pour les lampes et un resserrement des prescriptions conformément à la meilleure technologie disponible. Il convient également de préciser que l'obligation de déclaration pour les lampes LED vaut non seulement pour différentes lampes, mais aussi pour l'ensemble du luminaire. De la même manière, les exigences relatives au nombre de cycles de commutation doivent être revues à la hausse pour passer de 15 000 à 5 fois la durée de vie en heures. Le canton SH formule la même exigence. Le kf approuve la prescription, de même que le CI CDS, Migros et Coop, ces deux dernières rejetant toutefois les exigences concernant l'indication de la consommation d'énergie qui vont au-delà des prescriptions de l'UE.

2.3.2 Pompes à chaleur

Les cantons ZH, AR, BE, LU, SH, ZG et GR et l'UFS approuvent les nouvelles prescriptions. Le canton ZG précise en outre que les exigences minimales doivent se baser sur la meilleure technologie disponible et doivent donc être plus élevées (durcissement des exigences en matière d'efficacité). Le canton SH demande lui aussi un renforcement des prescriptions minimales pour les pompes à chaleur air/eau au point de mesure A2/W35. Les cantons ZH, AR, BE et LU demandent un élargissement des exigences pour les pompes à chaleur produisant de l'eau chaude (chauffe-eau avec pompe à chaleur). Les cantons GR et ZH demandent en plus que des exigences pour les chauffages électriques soient examinées. Les cantons GR et ZH critiquent certaines formulations ainsi que le domaine de puissance calorifique du champ d'application.

Le canton VS propose d'adapter la formulation des exigences concernant la gestion des appareils et précise en outre qu'il faut veiller à ce que les pompes à chaleur ne soient pas désavantagées par rapport aux chauffages au gaz et au mazout.

La SKS, le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura et S.A.F.E approuvent l'introduction d'exigences minimales pour les pompes à chaleur, mais demandent qu'elles se basent sur la meilleure technologie disponible. Les exigences minimales doivent aller plus loin. Ils souhaitent aussi un élargissement des exigences aux pompes à chaleur produisant de l'eau chaude. Il est précisé qu'on doit passer à moyen terme de l'indicateur de performance connu COP à l'indicateur de performance saisonnier SCOP désormais employé dans l'UE. Il est également demandé de définir des exigences d'efficacité énergétique pour la pompe à saumure des installations à sondes géothermiques et d'adapter certaines formulations.

La FKR et EWZ se prononcent favorablement, mais émettent quelques réserves. L'association demande l'adoption du SCOP à moyen terme ainsi que des exigences minimales pour les pompes et les pompes à chaleur produisant de l'eau chaude. EWZ critique certaines formulations et demande des mesures d'efficacité supplémentaires dans le MoPEC.

Le kf se montre critique. Les exigences minimales légales ainsi que leur examen et déclaration doivent correspondre aux prescriptions de l'UE. Des exigences plus élevées doivent seulement être demandées dans le cadre de programmes cantonaux d'encouragement.

Le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP) se prononce de manière positive, mais émet de nombreuses réserves. Le GSP demande notamment un délai transitoire nettement plus long ainsi que la suppression des exigences d'efficacité énergétique concernant la production de chaleur à 55°C (W55) et la suppression des exigences relatives à la gestion.

L'association de la branche ImmoClimat Suisse GKS et la FEA rejettent les nouvelles exigences pour les pompes à chaleur. GKS craint que les nouvelles prescriptions fassent augmenter le coût des installations de pompes à chaleur et que l'exception à la LETC puisse constituer un obstacle lors de négociations avec l'UE. La FEA demande que les prescriptions de l'UE soient reprises.

Les deux entreprises CTA et ait Schweiz ont pris position directement. Cette dernière approuve les nouvelles prescriptions, mais regrette que la période de mise en œuvre soit beaucoup trop courte. Les prescriptions européennes dans le domaine de l'écoconception ne devraient toutefois pas être négligées. CTA critique les exigences minimales au point de mesure W55 ainsi que les exigences relatives à la gestion et demande également une période de mise en œuvre plus longue.

Les cantons LU, AG, BE et BL demandent en outre une nouvelle prescription pour les bains à remous.

2.3.3 Pompes à eau

Le PS, le kf, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS approuvent la modification, mais souhaitent toutefois que les prescriptions soient reprises au 1^{er} août 2014.

2.3.4 Climatiseurs et ventilateurs de confort

Le canton SH, le kf, le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS approuvent la modification, mais proposent des exigences minimales plus ambitieuses: classe A++/A+ (air conditionné / chauffage) à partir d'août 2015. Par ailleurs, les mêmes exigences doivent s'appliquer aux climatiseurs à simple ou à double conduit et aux appareils fixes de type split. Le canton FR souhaite des prescriptions plus sévères pour les climatiseurs mobiles.

2.3.5 Ventilateurs

Le PS, le kf, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS approuvent la modification, mais souhaitent toutefois que les prescriptions soient reprises au 1^{er} août 2014.

2.3.6 Lave-vaisselle domestiques

Le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS demandent que le niveau 2 de l'UE soit repris au 1^{er} août 2014 et que les exigences minimales subissent un durcissement supplémentaire en 2015 (classe A+++).

2.3.7 Aspirateurs

La FEA fait observer que dans l'introduction de l'OEne, son entrée en vigueur est fixée en général au 1^{er} août 2014, alors que dans l'UE, la directive sur l'étiquetage pour la nouvelle étiquette-énergie entrera seulement en vigueur au 1^{er} septembre 2014. Elle demande donc une adaptation. Le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS demandent que les prescriptions de l'UE soient reprises au 1^{er} septembre 2014 et l'introduction du niveau 2 de l'UE au 1^{er} septembre 2015. Le kf approuve la reprise de la prescription.

2.3.8 Ordinateurs et serveurs informatiques

Le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS souhaitent une mise en œuvre au 1^{er} août 2014, tandis que SWICO demande de renoncer aux délais de fourniture.

2.3.9 Prescription en matière de déclaration des machines à café domestiques

La FEA montre qu'il faudrait impérativement tenir compte d'une norme CENELEC (qui doit encore être adoptée), afin que plusieurs procédures de mesure ne doivent pas être appliquées en cas d'introduction européenne, et rejette la prescription. Le CI CDS, Coop et Migros ainsi que la SRF rejettent également l'obligation tant qu'il n'y a pas de prescription dans l'UE.

Le kf argumente que les consommateurs savent que les machines sans étiquette sont éventuellement moins efficaces. C'est pourquoi une obligation n'est pas nécessaire.

Electrosuisse propose un réajustement, étant donné que la plupart des machines à café se situent déjà dans la classe la plus élevée et souligne en outre que la norme EN 14511 employée devrait être remplacée par la norme EN 60661 ratifiée en novembre 2013. Le PS, swisscleantech, la FSE, le WWF, Pusch, Greenpeace, Pro Natura, S.A.F.E et la SKS soutiennent également ces propositions, la SKS approuvant pour sa part l'obligation.

2.3.10 Prescription en matière de déclaration des pneumatiques

Les cantons ZH, GR, SH, NE, TI ainsi que Greenpeace, le kf, Pro Natura, Pusch, S.A.F.E., la FSE, la SKS, le PS, swisscleantech et le WWF approuvent explicitement l'introduction d'une prescription de déclaration pour les pneumatiques. L'ASP, routesuisse et l'UPSA acceptent la prescription de déclaration. L'ASTAG, auto-suisse et le TCS sont opposés à l'introduction d'une prescription de déclaration pour les pneumatiques.

L'obligation générale de marquage des pneus montés au préalable sur les véhicules neufs est rejetée par l'UPSA, l'ASTAG, auto-suisse, economiesuisse, l'ASP, routesuisse, le TCS et la VFAS. Cette dernière demande que les types de pneus non spécifiés en détail soient exclus explicitement de l'obligation de déclaration.

L'ASP demande de renoncer à l'obligation d'apposer l'étiquette sur la surface de roulement du pneumatique ou à proximité immédiate de celle-ci; en contrepartie, les informations correspondantes doivent être jointes à la facture lors de l'achat de pneumatiques.

S.A.F.E., swisscleantech, l'ASP, Pusch, la FSE et le WWF demandent que le règlement 1235/2011 soit également mentionné, à titre de complément au règlement 1222/2009. Dans sa prise de position, l'ASP demande également de tenir compte du règlement 228/2011.

2.4 Délais transitoires

L'USIE et l'USAM demandent que les délais transitoires après l'entrée en vigueur des nouvelles prescriptions soient prolongés d'un an (mise en circulation) et deux ans (fourniture). EWZ aimerait en revanche raccourcir la fourniture d'une année. Electrosuisse, Migros, Coop et le CI CDS souhaiteraient que l'on applique les mêmes dispositions que dans l'UE où les appareils mis en circulation peuvent être vendus.

3. Annexe: Liste des participants

Cantons
Argovie AG Appenzell Rhodes-Extérieures AR Appenzell Rhodes-Intérieures AI Bâle-Campagne BL Bâle-Ville BS Berne BE Fribourg FR Genève GE Glaris GL Grisons GR Jura JU Lucerne LU Neuchâtel NE Nidwald NW Obwald OW Schaffhouse SH Schwyz SZ Soleure SO Saint-Gall SG Tessin TI Thurgovie TG Uri UR Vaud VD Valais VS Zoug ZG
Partis
PLR.Les libéraux-radicaux Union démocratique du centre UDC Parti socialiste suisse PS Umweltfreisinnige St. Gallen UFS
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne
Association des communes suisses ACS Union des villes suisses UVS
Associations faitières de l'économie
economiesuisse Union suisse des arts et métiers USAM Union suisse des paysans USP Swiss Retail Federation SRF Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse CI CDS
Industrie et services
Centre patronal Coop Electrosuisse Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI Fédération des entreprises romandes FER Association des industries de l'éclairage FVB Association suisse des fabricants et fournisseurs d'appareils électrodomestiques FEA Fachverband für Komfortregelungen FKR Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP ImmoClimat Suisse GKS Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment GSGI

Commercesuisse VSIG

Migros

Association suisse pour l'éclairage SLG

Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA

Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment suissetec

Swico

Swiss Technology Network swissT.net

Association de réseaux de communication Swisscable

Swisscom

Swissmem

UPC Cablecom

Union suisse des installateurs-électriciens USIE

Secteur des transports

Association suisse des transports routiers ASTAG

Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA

Association des importateurs suisses d'automobiles auto-suisse

Association suisse du pneu ASP

Fédération routière suisse FRS routesuisse

Touring Club Suisse TCS

Association transports et environnement ATE

Association du commerce automobile indépendant suisse (VFAS)

Organisations de protection de l'environnement

Greenpeace Suisse

Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch

Pro Natura

ECO SWISS Organisation de l'économie suisse pour la protection de l'environnement

WWF Suisse

Organisations des domaines cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Agence suisse pour l'efficacité énergétique S.A.F.E.

Fondation suisse de l'énergie FSE

swisscleantech

Organisations de défense des consommateurs

Stiftung für Konsumentenschutz SKS

Konsumentenforum kf

Secteur de l'électricité

Elektrizitätswerk der Stadt Zürich EWZ

Autres participants à l'audition

ait Schweiz

CTA

Association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés H+ Les

Hôpitaux de Suisse

Association suisse des propriétaires fonciers HEV